

**COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 16 mai 2024  
Délibération n°8

L'An deux mille vingt-quatre le seize mai à 19h30, le Conseil Municipal  
convoqué le sept mai s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Etaient présents** : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard -  
HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard -  
COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - JEANNE Virginie - MOUGIN Rémi - VERNET  
Laurent - ALDEBERT Gérard – PRAT Christelle – GIRAUD Matthieu

**Absents** : ADISSON Frank

**Procurations** : VIESSANT Céline à MOUGIN Rémi - MOSSO Véronique à VERNET Laurent

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

**OBJET : ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS : REALISATION DE TRAVAUX  
D'URGENCE A LA SUITE DES CRUES DES 19 ET 20 OCTOBRE 2023**

Madame le maire rappelle que la tempête Aline des 19 et 20 octobre 2023 a occasionné une  
crue importante des torrents de l'Onde, du Gyr et de la Gyronde.

Ces crues ont notamment provoqué des érosions de berges importantes, une destruction  
partielle du chemin rural situé en rive droite constituant un accès au captage d'eau potable  
de Malezatte une rupture de la conduite d'amenée d'eau du captage de Beassac, une  
fragilisation en plusieurs endroits des berges de l'Onde et du Gyr, la destruction partielle de  
la route d'Entre-les-Aygues au niveau du Pont des Fauries ainsi qu'une fragilisation de la  
voie piétonne (voie verte) dans le centre bourg de Vallouise.

Ces crues ont par ailleurs généré des dépôts d'embâcles et de matériaux alluvionnaires  
dans le lit du Gyr et de la Gyronde, susceptibles de conduire à une aggravation des dégâts à  
l'occasion de la fonte nivale en raison de l'importance des accumulations de neige en  
altitude.

Madame le maire rappelle qu'avec l'accord du service de la DDT/SEEF/PE et de l'Office  
Français de la Biodiversité, une première intervention a été réalisée par deux entreprises  
réquisitionnées entre le 23 octobre et le 15 novembre 2023, afin de procéder aux travaux  
indispensables à la continuité du service public (remise en service de l'amenée d'eau du  
captage d'Entre-les-Aygues, réfection provisoire de la piste d'accès au captage de la  
Malezatte,...).

Ces travaux se sont élevés à 71 127.00 € HT (85 352.40 € TTC).

Madame le maire rappelle qu'en raison de la situation altimétrique des lieux impactés par  
ces crues, des conditions climatiques de l'automne 2024 et des procédures et autorisations  
administratives visées par le code de l'environnement, il n'a pas été possible de diligenter  
immédiatement après les crues l'ensemble des travaux d'urgence nécessaires à assurer la  
sécurité des biens et des personnes.

Madame le maire expose qu'en conséquence, dès que les conditions climatiques ont permis de définir le périmètre et la nature de ces travaux, et en concertation étroite avec les services de la DDT/SEEF/PE et de l'Office Français de la Biodiversité, la commune a diligenté les procédures prévues par le code de l'environnement aux fins d'obtention des autorisations administratives requises.

Cette démarche a abouti à la promulgation de l'arrêté préfectoral n°05-2024-04-29-00004 en date du 29 avril 2024, prononçant l'intérêt général d'urgence des travaux post-crue d'entretien et de confortement de plusieurs tronçons du Gyr, de l'Onde et de la Gyronde sur le territoire communal, ceux-ci étant de nature à répondre à une situation de péril grave et imminent.

Madame le maire indique que la réalisation de ces travaux répond donc à une urgence impérieuse, au titre de laquelle l'article R.2122-1 du code de la commande publique permet aux acheteurs publics de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Madame le maire expose que ces travaux d'urgence ont fait l'objet des offres suivantes :

- Réalisation d'un enrochement de protection de la voie verte à Vallouise : entreprise OLIVE TRAVAUX pour un montant de 24 300.00 € HT (29 160.00 € TTC) ;
- Réalisation d'une pêche électrique de sauvetage sur le torrent du Gyr : entreprise G.I.R eau pour un montant de 1 882.00 € HT (2 258.40 € TTC) ;
- Déplacement et mise en place d'embâcles dans les zones d'affouillement et déplacement des matériaux des plages de dépôt : entreprise ALLAMANNO :
  - o Secteur I – Gravière : 18 000.00 € HT (21 600.00 € TTC) ;
  - o Secteur II – relais téléphonique / le Freissinet : 32 510.00 € HT (39 012.00 € TTC) ;
- Purge du talus en amont de la Route d'Entre-Les-Aygues / secteur pont des Fauries : entreprise ROC AVENTURE : 2 500.00 € HT (3 000.00 € TTC) ;
- Réalisation d'un enrochement et remise en état de la route d'Entre-les-Aygues / secteur pont des Fauries entreprise ALLAMANNO : 66 695.00 € HT (80 034.00 € TTC)

Le montant total de ces travaux d'urgence s'élève donc à 145 887.00 € HT (175 064.40 € TTC).

**Vu** l'arrêté préfectoral n°05-2024-04-29-00004 en date du 29 avril 2024 ;

**Vu** l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de la commande publique, et notamment son article R.2122-1 ;

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

➤ **Autorise** le Maire à signer les marchés publics se rapportant aux travaux d'urgence nécessaires à assurer la sécurité des biens et des personnes, comme suit :

- Réalisation d'un enrochement de protection de la voie verte à Vallouise : entreprise OLIVE TRAVAUX pour un montant de 24 300.00 € HT (29 160.00 € TTC) ;
- Réalisation d'une pêche électrique de sauvetage sur le torrent du Gyr : entreprise G.I.R eau pour un montant de 1 882.00 € HT (2 258.40 € TTC) ;

- Déplacement et mise en place d'embâcles dans les zones d'affouillement et déplacement des matériaux des plages de dépôt : entreprise ALLAMANNO :
    - o Secteur I – Gravière : 18 000.00 € HT (21 600.00 € TTC) ;
    - o Secteur II – relais téléphonique / le Freissinet : 32 510.00 € HT (39 012.00 € TTC) ;
  - Purge du talus en amont de la Route d'Entre-Les-Aygues / secteur pont des Fauries : entreprise ROC AVENTURE : 2 500.00 € HT (3 000.00 € TTC) ;
  - Réalisation d'un enrochement et remise en état de la route d'Entre-les-Aygues / secteur pont des Fauries entreprise ALLAMANNO : 66 695.00 € HT (80 034.00 € TTC) ;
- **Autorise** madame le Maire à ordonnancer les dépenses relatives à ce marché, inscrites partiellement au budget primitif 2024 du budget principal de la collectivité, et en complément par le biais d'une décision modificative à venir (fongibilité des crédits en section d'investissement) ;
- **Autorise** madame le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à ces marchés ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Le maire**  
**Gaëlle MOREAU**



**La secrétaire de séance**  
**Maryline FISCHER**

